

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

| | | |
|-------------------------------|---|---|
| Nom commercial | : | dl- α -Tocopherol |
| Numéro d'Enregistrement REACH | : | 01-2120086658-39-0001 |
| Nom de la substance | : | 2H-1-Benzopyran-6-ol, 3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)- |
| No.-CAS | : | 10191-41-0 |

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | | |
|--|---|---|
| Utilisation de la substance/du mélange | : | Additif destiné à la stabilisation des aliments, Ingrédient pour produits pharmaceutiques, Ingrédient pour produits cosmétiques |
|--|---|---|

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | | |
|--|---|---|
| Société | : | DSM Nutritional Products Ltd. PO Box 2676 CH-4002 Basel |
| Téléphone | : | +41618158888 |
| Adresse e-mail de la personne responsable de FDS | : | sds.nutritionalproducts@dsm.com |

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 848 00 11 77 (Carechem 24 International)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie 1B H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



| | | |
|-------------------------|---|---|
| Mention d'avertissement | : | Attention |
| Mentions de danger | : | H317 Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Conseils de prudence | : | Prévention: P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 Porter des gants de protection. Intervention: |

dl- α -Tocopherol**0410276**

Version 7.1

Date de révision 19.12.2022

Date de dernière parution:
16.10.2020

| | |
|-----------------------------|--|
| P333 + P313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. |
| P362 + P364 | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| Elimination: P501 | Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. |

2.3 Autres dangers

La substance ne satisfait pas les critères PBT.
La substance ne satisfait pas les critères vPvB.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

| | |
|------------------------------|--------------|
| Synonymes | : Vitamine E |
| Brève description du produit | : Substance |
| Formule moléculaire | : C29 H50 O2 |

3.1 Substances**Composants dangereux**

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE | Concentration (% w/w) |
|--|-------------------------|-----------------------|
| 3,4-dihydro-2,5,7,8-tétraméthyl-2-(4,8,12-triméthyltridécy)-2H-benzopyranne-6-ol | 10191-41-0 233-466-0 | >= 90 - <= 100 |

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

| | |
|--------------------------------|--|
| Conseils généraux | : S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. |
| En cas d'inhalation | : Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante. |
| En cas de contact avec la peau | : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |

dl- α -Tocopherol**0410276**

Version 7.1

Date de révision 19.12.2022

Date de dernière parution:
16.10.2020

- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Nausée, Vomissements, Diarrhée, Fatigue, Faiblesse

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool
Poudre chimique sèche
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Aucun(e) à notre connaissance.

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Les dispositions concernant l'élimination sont consultables à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique. Soumis au feu, le produit brûle.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver sous un gaz inerte.

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Non applicable

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|--|------------|------------------------------------|------------------------|----------------------|
| 3,4-dihydro-2,5,7,8-tétraméthyl-2-(4,8,12-triméthyltridécyloxy)-2H-benzopyranne-6-ol | 10191-41-0 | TWA | 7,3 mg/m ³ | Limite interne à DSM |

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé | Valeur |
|---------------------|--------------------|----------------------|---------------------------------|--------------------------|
| Vitamine E | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 44 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 125 mg/kg mc/j |
| | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets locaux | 0,185 mg/cm ² |
| | Consommateurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 62,5 mg/kg mc/j |
| | Consomma- | Inhalation | Long terme - effets | 10,8 mg/m ³ |

dl- α -Tocopherol**0410276**

Version 7.1

Date de révision 19.12.2022

Date de dernière parution:
16.10.2020

| | | | | |
|--|--------------------|-------------------------|------------------------------------|--------------------------|
| | teurs | | systémiques | |
| | Consomma- teurs | Ingestion | Long terme - effets systémiques | 6,25 mg/kg mc/j |
| | Consomma- teurs | Contact avec la peau | Long terme - effets locaux | 0,185 mg/cm ² |

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur |
|---------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| Vitamine E | Utilisation/rejet intermittent(e) | 0,516 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 735000 mg/kg poids sec (p.s.) |
| | Eau de mer | 0,052 mg/l |
| | Sédiment marin | 73500 mg/kg poids sec (p.s.) |
| | Sol | 259000 mg/kg poids sec (p.s.) |

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

: Lors du choix d'un type de gants de protection approprié,
tenir compte des caractéristiques de risque du produit et des
conditions de travail particulières.
Matière pour gants: par exemple caoutchouc nitrileProtection de la peau et du
corps: Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la con-
centration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire

: En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec
un filtre homologué.**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|---------------------------------------|--|
| Aspect | : visqueux, liquide huileux |
| Couleur | : incolore - marron jaunâtre |
| Odeur | : inodore |
| Seuil olfactif | : Pas d'information disponible. |
| pH | : Donnée non disponible |
| Point/intervalle de fusion | : 2,5 - 3,5 °C |
| Point/intervalle d'ébullition | : env. 393 °C (1.013 hPa) 265 °C (3,75 hPa) |
| Point d'éclair | : 301 °C (ISO 2719) |
| Taux d'évaporation | : non déterminé |
| Limite d'explosivité, inférieure | : non déterminé |
| Limite d'explosivité, supé- rieure | : non déterminé |
| Pression de vapeur | : < 0,001 hPa (20 °C) |
| Densité de vapeur relative | : non déterminé |

dl- α -Tocopherol**0410276**

Version 7.1

Date de révision 19.12.2022

Date de dernière parution:
16.10.2020

| | |
|---|---|
| Densité | : 0,95 g/cm ³ (25 °C) |
| Hydrosolubilité | : < 1 mg/l (20 °C) pratiquement insoluble |
| Solubilité dans d'autres sol- vants | : Éthanol: soluble Chloroforme: soluble Acétone: soluble Éther: soluble Huiles et graisses: soluble |
| Coefficient de partage: n- octanol/eau | : log Pow 12,2 (valeur calculée) |
| Température d'inflammation | : 403 °C (984 hPa, DIN 51794) |
| Décomposition thermique | : Se décompose lorsque chauffé en présence d'air |
| Viscosité, dynamique | : 5.174 mPa.s (20 °C) |
| Propriétés explosives | : Non explosif |
| Propriétés comburantes | : Non oxydant |

9.2 Autres informations

| | |
|-----------------------|--------------------------|
| Indice de réfraction | : 1,503 - 1,507 (589 nm) |
| Poids moléculaire | : 430,71 g/mol |
| Tension superficielle | : 8,1 mN/m (430 °C) |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Incompatibilité possible avec les matériaux répertoriés à la rubrique 10.5.

10.4 Conditions à éviter

Exposition à la lumière.

Chaleur.

10.5 Matières incompatibles

L'oxygène
Oxydants
Sels ferriques
Sels d'argent

Acides forts et bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 4.000 mg/kg
: DL50 (Souris): > 4.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 3.000 mg/kg
- Irritation de la peau : Irritation légère de la peau (Lapin)
: pas de réaction cutanée phototoxique (Cochon d'Inde, OCDE ligne directrice 432)
- Irritation des yeux : irritation légère (Lapin, Test de Draize)
rougeur passagère
- Sensibilisation : A un effet sensibilisant. (Cochon d'Inde, Test de Maximalisation, OCDE ligne directrice 406)
: pas de réaction cutanée photoallergénique (Cochon d'Inde, OCDE ligne directrice 432)
- Génotoxicité in vitro : non mutagène (Divers systèmes de test)
- Cancérogénicité : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.
- Tératogénicité : non tératogène
non embryotoxique
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Exposition aiguë) : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
- Toxicité par aspiration : Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Produit:

: DJR (= dose journalière recommandée) 8 - 10 mg
: Dosage thérapeutique 100 - 300 mg/jour

Contact avec la peau : Sensibilisation cutanée
Remarques: (De rares cas ont été reportés.)

Ingestion : Une overdose aiguë entraîne les symptômes suivants :
Nausée, Vomissements, Diarrhée, Fatigue, Faiblesse

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Le produit pénètre dans la peau de rats et de cochons et passe en partie à travers.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons : *Salmo gairdneri* (Truite arc-en-ciel)
CL0 (96 h) \geq 10 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : *Daphnia magna* (Grande daphnie)
CE50 (48 h) $>$ 100 mg/l
(OCDE Ligne directrice 202)

Toxicité pour les algues : *Pseudokirchneriella subcapitata* (Algue verte)
CE50r (72 h) $>$ 25,8 mg/l
Aucune toxicité à la limite de solubilité
(OCDE Ligne directrice 201)
: NOEC 25,8 mg/l

Toxicité pour les bactéries : boue activée
Concentration de la substance 100 mg/l
Aucune inhibition n'a été observée dans les conditions du test de biodégradation.
(OCDE ligne directrice 301F)

12.2 Persistance et dégradabilité

dl- α -Tocopherol**0410276**

Version 7.1

Date de révision 19.12.2022

Date de dernière parution:
16.10.2020

- Biodégradabilité : Difficilement biodégradable.
8 % (28 jr)
(OCDE ligne directrice 301F)
- : Intrinsèquement biodégradable.
70 - 80 % (63 jr)
(OCDE ligne directrice 301F)
Données publiques disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

- Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow 12,2 (valeur calculée)

12.4 Mobilité dans le sol

- Répartition entre les compartiments environnementaux : Donnée non disponible
- Tension superficielle : 8,1 mN/m (430 °C)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Evaluation : La substance ne satisfait pas les critères PBT.
: La substance ne satisfait pas les critères vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

- Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes**Produit:**

- Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
- Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Non applicable

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Non applicable

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

DNEL - Derived No-Effect Level; NFPA - National Fire Protection Association (USA); PNEC - Predicted No-Effect Concentration; STEL - Short term exposure limit; TLV-C - Valeur Limite Plafond; TWA - Time Weighted Average (pondérée dans le temps); VLCT - Valeur limite à courte terme; VLEP - valeur limite d'exposition professionnelle; VME - valeur moyenne d'exposition.

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

Annexe

| | Titre du scénario d'exposition |
|--------|--|
| SE 1 : | Formulation |
| SE 2 : | Utilisation sur sites industriels - Production de matériaux d'emballage d'alimentation |
| SE 3 : | Utilisation professionnelle - Services de coiffure |
| SE 4 : | Cosmétiques à usage domestique |

Abréviations

ART = Advanced REACH Tool

ECETOC TRA = European Centre for Ecotoxicology and Toxicology Of Chemicals - Targeted Risk Assessment

SE = Scénario d'exposition

EUSES = European Union System for the Evaluation of Substances

PEC = Concentration de l'exposition prévue

RCR = Rapport de caractérisation du risque: « Niveau d'exposition/DNEL » ou « CPE/CPSE »

SE 1 : Formulation**1. Description du scénario**

| | |
|--|---|
| Groupes d'utilisateurs principaux | : SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| Catégories de processus | : PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| Catégories de rejet dans l'environnement | : ERC2: Formulation de préparations |

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2**Quantité utilisée**

| | |
|-------------------------------|-------------|
| Quantité journalière par site | : <= 9,9 t |
| Quantité annuelle par site | : <= 99,0 t |

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

| | |
|---|----------------------------|
| Débit du cours d'eau de surface récepteur | : 18.000 m ³ /d |
|---|----------------------------|

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

| | |
|--|----------|
| Facteur d'Emission ou de Libération: Air | : 2,5 % |
| Facteur d'Emission ou de Libération: Eau | : 2 % |
| Facteur d'Emission ou de Libération: Sol | : 0,01 % |

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

dl- α -Tocopherol**0410276**

Version 7.1

Date de révision 19.12.2022

Date de dernière parution:
16.10.2020

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2.000 m3/d
Efficacité (d'une mesure) : 91,97 %

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Méthodes d'élimination : Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC3**Caractéristiques du produit**

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Substance liquide

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation : <= 8 heures / jour

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Main

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Utilisation à l'intérieur

Conditions et mesures techniques

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. (Efficacité (d'une mesure): 80 %)

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2**Caractéristiques du produit**

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Substance liquide

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation : <= 8 heures / jour

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Deux mains

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Utilisation à l'intérieur

Conditions et mesures techniques

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. (Efficacité (d'une mesure): 80 %)

2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4, PROC5

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Substance liquide

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation : <= 8 heures / jour

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Palmes des deux mains (480 cm²)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Utilisation à l'intérieur

Conditions et mesures techniques

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. (Efficacité (d'une mesure): 90 %)

2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a, PROC8b

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Substance liquide

dl- α -Tocopherol**0410276**

Version 7.1

Date de révision 19.12.2022

Date de dernière parution:
16.10.2020**Fréquence et durée d'utilisation**

Fréquence d'utilisation : <= 8 heures / jour

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Deux mains

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Utilisation à l'intérieur

Conditions et mesures techniques

Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. (Efficacité (d'une mesure): 90 %)

2.6 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC14

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Substance liquide

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation : <= 8 heures / jour

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risqueExposition par la peau : Palmes des deux mains (480 cm²)**Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Extérieur / Intérieur : Utilisation à l'intérieur

Conditions et mesures techniques

Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. (Efficacité (d'une mesure): 80 %)

2.7 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15

dl- α -Tocopherol

0410276

Version 7.1

Date de révision 19.12.2022

Date de dernière parution:
16.10.2020

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Substance liquide

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation : <= 8 heures / jour

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Paume d'une main

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Utilisation à l'intérieur

Conditions et mesures techniques

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. (Efficacité (d'une mesure): 80 %)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

| Scénario de Contribution | Méthodes d'Evaluation de l'Exposition | Conditions spécifiques | Compartiment | Valeur | Niveau d'exposition (PEC) | RCR |
|--------------------------|---------------------------------------|------------------------|----------------------|--------|---------------------------|-------|
| ERC2 | EUSES | | Eau douce | | 0,022 mg/l | 0,043 |
| | | | Sédiment d'eau douce | | 0,0005 mg/kg poids sec | 0,70 |
| | | | Eau de mer | | 0,0022 mg/l | 0,043 |
| | | | Sédiment marin | | 0,0052 mg/kg poids sec | 0,70 |
| | | | Sol | | 0,0039 mg/kg poids sec | 0,15 |

Travailleurs

| Scénario de Contribution | Méthodes d'Evaluation de l'Exposition | Conditions spécifiques | Valeur | Niveau d'exposition | RCR |
|--------------------------|---------------------------------------|-------------------------|---------------------------------------|-------------------------|--------|
| PROC1, PROC3 | ECETOC TRA | Travailleur (Industrie) | Inhalation : à long terme, systémique | 1,795 mg/m ³ | 0,041 |
| PROC1, PROC3 | ECETOC TRA | | Dermique : long terme, systémique | 0,138 mg/kg mc/j | < 0,01 |
| PROC1, PROC3 | ECETOC TRA | | Exposition dermique locale chronique | 0,04 mg/cm ² | 0,216 |
| PROC2 | ECETOC TRA | Travailleur (Industrie) | Inhalation : à long terme, systémique | 1,795 mg/m ³ | 0,041 |

dl- α -Tocopherol

0410276

Version 7.1

Date de révision 19.12.2022

Date de dernière parution:
16.10.2020

| | | | | | |
|----------------|------------------|-------------------------|---------------------------------------|----------------------------|----------|
| PROC2 | ECETOC TRA | | Dermique : long terme, systémique | 0,274 mg/kg mc/j | < 0,01 |
| PROC2 | ECETOC TRA | | Exposition dermique locale chronique | 0,04 mg/cm ² | 0,216 |
| PROC4, PROC5 | ECETOC TRA | Travailleur (Industrie) | Inhalation : à long terme, systémique | <= 1,795 mg/m ³ | <= 0,041 |
| PROC4, PROC5 | | | Dermique : long terme, systémique | <= 1,371 mg/kg mc/j | < 0,011 |
| PROC4, PROC5 | RISKOFDER M v2.1 | | Exposition dermique locale chronique | <= 0,11 mg/cm ² | <= 0,595 |
| PROC8a, PROC8b | ECETOC TRA | Travailleur (Industrie) | Inhalation : à long terme, systémique | 1,795 mg/m ³ | 0,041 |
| PROC8a, PROC8b | ECETOC TRA | | Dermique : long terme, systémique | 1,371 mg/kg mc/j | 0,011 |
| PROC8a, PROC8b | ECETOC TRA | | Exposition dermique locale chronique | 0,1 mg/cm ² | 0,54 |
| PROC14 | ECETOC TRA | Travailleur (Industrie) | Inhalation : à long terme, systémique | 1,795 mg/m ³ | 0,041 |
| PROC14 | ECETOC TRA | | Dermique : long terme, systémique | 0,686 mg/kg mc/j | < 0,01 |
| PROC14 | ECETOC TRA | | Exposition dermique locale chronique | 0,1 mg/cm ² | 0,541 |
| PROC15 | ECETOC TRA | Travailleur (Industrie) | Inhalation : à long terme, systémique | 1,795 mg/m ³ | 0,041 |
| PROC15 | ECETOC TRA | | Dermique : long terme, systémique | 0,068 mg/kg mc/j | < 0,01 |
| PROC15 | ECETOC TRA | | Exposition dermique locale chronique | 0,02 mg/cm ² | 0,107 |

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

EUSES = EUSES Version 2.1.2

SE 2 : Utilisation sur sites industriels - Production de matériaux d'emballage d'alimentation

1. Description du scénario

| | |
|--|--|
| Groupes d'utilisateurs principaux | : SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| Secteurs d'utilisation finale | : SU12: Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion |
| Catégories de processus | : PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC6: Opérations de calandrage PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| Catégories de rejet dans l'environnement | : ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice |

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC5

Quantité utilisée

| | |
|-------------------------------|-------------|
| Quantité journalière par site | : <= 0,45 t |
| Quantité annuelle par site | : <= 99,0 t |

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

| | |
|---|---------------|
| Débit du cours d'eau de surface récepteur | : 18.000 m3/d |
|---|---------------|

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

| | |
|--|--------|
| Facteur d'Emission ou de Libération: Air | : 50 % |
| Facteur d'Emission ou de Libération: Eau | : 50 % |
| Facteur d'Emission ou de Libération: Sol | : 1 % |

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

| | |
|--|---|
| Type de Station de Traitement des Eaux Usées | : Station municipale de traitement des eaux usées |
| Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées | : 2.000 m3/d |
| Efficacité (d'une mesure) | : 91,97 % |

dl- α -Tocopherol**0410276**

Version 7.1

Date de révision 19.12.2022

Date de dernière parution:
16.10.2020**Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination**

Méthodes d'élimination : Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

2.9 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4, PROC5**Caractéristiques du produit**

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Substance liquide

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation : <= 8 heures / jour

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Palmes des deux mains (480 cm²)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Utilisation à l'intérieur

Conditions et mesures techniques

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. (Efficacité (d'une mesure): 90 %)

2.10 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC6, PROC8a, PROC8b**Caractéristiques du produit**

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Substance liquide

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation : <= 8 heures / jour

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Deux mains

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Utilisation à l'intérieur

Conditions et mesures techniques

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. (Efficacité (d'une mesure): 90 %)

2.11 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC13

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Substance liquide

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation : <= 8 heures / jour

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Palmes des deux mains (480 cm²)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Utilisation à l'intérieur

Conditions et mesures techniques

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. (Efficacité (d'une mesure): 90 %)

2.12 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Substance liquide

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation : <= 8 heures / jour

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Paume d'une main

dl- α -Tocopherol

0410276

Version 7.1

Date de révision 19.12.2022

Date de dernière parution:
16.10.2020

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Utilisation à l'intérieur

Conditions et mesures techniques

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

| Scénario de Contribution | Méthodes d'Evaluation de l'Exposition | Conditions spécifiques | Compartiment | Valeur | Niveau d'exposition (PEC) | RCR |
|--------------------------|---------------------------------------|------------------------|----------------------|--------|---------------------------|-------|
| ERC2 | EUSES | | Eau douce | | 0,025 mg/l | 0,049 |
| | | | Sédiment d'eau douce | | 0,0006 mg/kg poids sec | 0,797 |
| | | | Eau de mer | | 0,0025 mg/l | 0,049 |
| | | | Sédiment marin | | 0,0059 mg/kg poids sec | 0,797 |
| | | | Sol | | 0,0044 mg/kg poids sec | 0,169 |

Travailleurs

| Scénario de Contribution | Méthodes d'Evaluation de l'Exposition | Conditions spécifiques | Valeur | Niveau d'exposition | RCR |
|--------------------------|---------------------------------------|-------------------------|---------------------------------------|--------------------------|--------|
| PROC4, PROC5 | ECETOC TRA | Travailleur (Industrie) | Inhalation : à long terme, systémique | 1,795 mg/m ³ | 0,041 |
| PROC4, PROC5 | ECETOC TRA | | Dermique : long terme, systémique | 1,371 mg/kg mc/j | 0,011 |
| PROC4, PROC5 | ECETOC TRA | | Exposition dermique locale chronique | 0,11 mg/cm ² | 0,595 |
| PROC6, PROC8a, PROC8b | ECETOC TRA | Travailleur (Industrie) | Inhalation : à long terme, systémique | 1,795 mg/m ³ | 0,041 |
| PROC6, PROC8a, PROC8b | ECETOC TRA | | Dermique : long terme, systémique | 2,743 mg/kg mc/j | 0,022 |
| PROC6, PROC8a, PROC8b | ECETOC TRA | | Exposition dermique locale chronique | 0,1 mg/cm ² | 0,54 |
| PROC13 | ECETOC TRA | Travailleur (Industrie) | Inhalation : à long terme, systémique | 1,795 mg/m ³ | 0,041 |
| PROC13 | ECETOC TRA | | Dermique : long terme, systémique | 1,371 mg/kg mc/j | 0,011 |
| PROC13 | ECETOC TRA | | Exposition dermique locale chronique | 0,11 mg/cm ² | 0,595 |
| PROC15 | ECETOC TRA | Travailleur (Industrie) | Inhalation : à long terme, systémique | 1,795 mg/m ³ | 0,041 |
| PROC15 | ECETOC TRA | | Dermique : long terme, systémique | 0,34 mg/kg mc/j | < 0,01 |
| PROC15 | ECETOC TRA | | Exposition dermique locale chronique | 0,099 mg/cm ² | 0,536 |

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

EUSES = EUSES Version 2.1.2

SE 3 : Utilisation professionnelle - Services de coiffure

1. Description du scénario

| | |
|--|--|
| Groupes d'utilisateurs principaux | : SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| Catégories de processus | : PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Catégories de rejet dans l'environnement | : ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts |

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a

Quantité utilisée

Quantité journalière par site : <= 0,054 kg

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit du cours d'eau de surface récepteur : 18.000 m³/d

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Facteur d'Emission ou de Libération: Air : 100 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau : 100 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol : 0 %

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2.000 m³/d
Efficacité (d'une mesure) : 91,97 %

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Méthodes d'élimination : Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC5

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Substance liquide

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation : <= 8 heures / jour

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Palmes des deux mains (480 cm²)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Utilisation à l'intérieur

Conditions et mesures techniques

Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. (Efficacité (d'une mesure): 80 %)

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Substance liquide

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation : <= 8 heures / jour

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Deux mains

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Utilisation à l'intérieur

Conditions et mesures techniques

Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. (Efficacité (d'une mesure): 80 %)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

| Scénario de Contribution | Méthodes d'Evaluation de l'Exposition | Conditions spécifiques | Compartiment | Valeur | Niveau d'exposition (PEC) | RCR |
|--------------------------|---------------------------------------|------------------------|----------------------|--------|---------------------------|--------|
| ERC2 | EUSES | | Eau douce | | 0,00002 mg/l | < 0,01 |
| | | | Sédiment d'eau douce | | 40,5 mg/kg poids sec | < 0,01 |
| | | | Eau de mer | | 0,000003 mg/l | < 0,01 |

dl- α -Tocopherol

0410276

Version 7.1

Date de révision 19.12.2022

Date de dernière parution:
16.10.2020

| | | | | | | |
|--|--|--|----------------|--|----------------------|--------|
| | | | Sédiment marin | | 7,85 mg/kg poids sec | < 0,01 |
| | | | Sol | | 8,91 mg/kg poids sec | < 0,01 |

Travailleurs

| Scénario de Contribution | Méthodes d'Evaluation de l'Exposition | Conditions spécifiques | Valeur | Niveau d'exposition | RCR |
|--------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|--------------------------|--------|
| PROC5 | ECETOC TRA | Travailleur (Professionnel) | Inhalation : à long terme, systémique | 0,359 mg/m ³ | < 0,01 |
| PROC5 | ECETOC TRA | | Dermique : long terme, systémique | 0,548 mg/kg mc/j | < 0,01 |
| PROC5 | ECETOC TRA | | Exposition dermique locale chronique | 0,08 mg/cm ² | 0,432 |
| PROC8a | ECETOC TRA | Travailleur (Professionnel) | Inhalation : à long terme, systémique | 1,077 mg/m ³ | 0,024 |
| PROC8a | ECETOC TRA | | Dermique : long terme, systémique | 1,645 mg/kg mc/j | 0,013 |
| PROC8a | ECETOC TRA | | Exposition dermique locale chronique | 1,645 mg/cm ² | 0,013 |

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

EUSES = EUSES Version 2.1.2

SE 4 : Cosmétiques à usage domestique

1. Description du scénario

- Groupes d'utilisateurs principaux : **SU 21:** Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
- Catégorie de produit chimique : **PC39:** Cosmétiques, produits de soins personnels
- Catégories de rejet dans l'environnement : **ERC8a:** Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: **ERC8a**

Quantité utilisée

Quantité journalière par site : <= 0,054 kg

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit : 18.000 m3/d

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Facteur d'Emission ou de Libération: Air : 100 %

Facteur d'Emission ou de Libération: Eau : 100 %

Facteur d'Emission ou de Libération: Sol : 0 %

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées

Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2.000 m3/d

Efficacité (d'une mesure) : 91,97 %

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Méthodes d'élimination : Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

| Scénario de Contribution | Méthodes d'Evaluation de l'Exposition | Conditions spécifiques | Compartiment | Valeur | Niveau d'exposition (PEC) | RCR |
|--------------------------|---------------------------------------|------------------------|----------------------|--------|---------------------------|--------|
| ERC2 | EUSES | | Eau douce | | 0,00002 mg/l | < 0,01 |
| | | | Sédiment d'eau douce | | 40,5 mg/kg poids sec | < 0,01 |
| | | | Eau de mer | | 0,000003 mg/l | < 0,01 |
| | | | Sédiment marin | | 7,85 mg/kg poids sec | < 0,01 |
| | | | Sol | | 8,91 mg/kg poids | < 0,01 |

dl- α -Tocopherol**0410276**

Version 7.1

Date de révision 19.12.2022

Date de dernière parution:
16.10.2020

| | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|-----|--|
| | | | | | | sec | |
|--|--|--|--|--|--|-----|--|

Il n'est pas nécessaire d'évaluer le risque auquel le consommateur est exposé car ce risque est déjà couvert par la directive 76/768/CEE concernant les produits cosmétiques.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

EUSES = EUSES Version 2.1.2

dl- α -Tocopherol

0410276

Version 7.1

Date de révision 19.12.2022

Date de dernière parution:
16.10.2020
